

BCEP

AVOCATS ASSOCIÉS



Société Civile Professionnelle d'Avocats

11 avenue Feuchères - BP 181 - 30012 Nîmes cedex 4

Tél. : 04 66 29 04 83 - Fax : 04 66 29 04 32 - Mail : bcep@avocatline.fr - Site : www.bcep-avocats-nimes.fr



N° Siret : 352 330 104 000 14 - N° Intracommunautaire : FR 45352330104 - Membre d'une association de gestion agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

CABINET D'AVOCATS A NIMES

Présentation de notre Cabinet

La société civile professionnelle d'avocats a été créée à Nîmes en 1989 par les trois associés fondateurs : Maître Olivier BRUN, aujourd'hui avocat honoraire, Maître Bruno CHABADEL, et Maître Philippe EXPERT.

La SCP BCEP est composée actuellement de cinq associés, Maître Geoffrey PITON l'ayant intégrée il y a quelques années et Maître Margaux EXPERT et Maître Hervé CALLENS plus récemment.

Deux autres avocats collaborent directement aux activités du cabinet : Maître Valérie-Anne DEGUILLAUME et Maître Estelle MARQUES-FREIRE.

Le cabinet dispose en outre de trois secrétaires concourant directement à la prise en charge optimale de chaque dossier.

La compétence partagée de ses membres permet, dans tous les domaines du droit, le conseil et la défense des particuliers, des personnes morales, des entreprises et des collectivités.

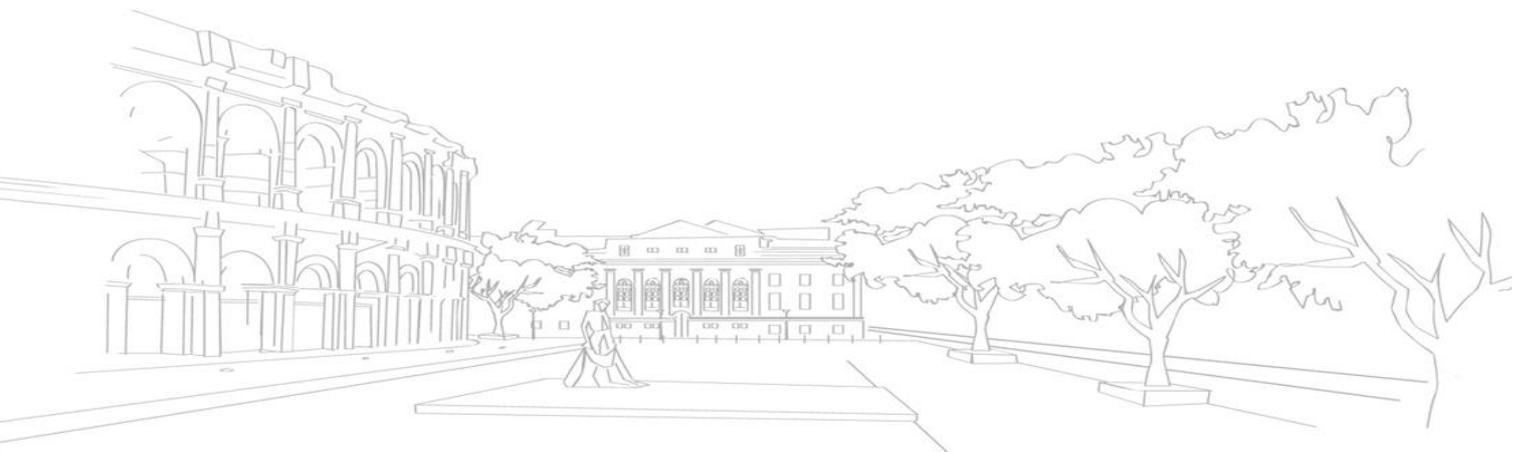
En effet, les spécialisations et la pratique régulière d'activités dominantes par chacun des associés et des avocats collaborateurs offrent aux clients l'assurance d'un accompagnement de qualité et personnalisé.

L'expérience acquise depuis plus de trente ans confère une connaissance technique et pratique.

Le cabinet assiste et représente amiablement et judiciairement devant toutes les juridictions françaises, tribunaux de droit commun, cours, de l'ordre judiciaire ou administratif, organismes et commissions.

Dans un souci de totale transparence une lettre de mission ou une convention écrite sera proposée au client concernant le montant des honoraires, fixé conformément aux dispositions légales en vigueur et aux usages de la profession. Ceux-ci reposent sur différents critères (essentiellement le temps passé, la complexité et l'importance de l'affaire et éventuellement le résultat obtenu).

Le cabinet garantit à ses clients, outre sa compétence, son écoute, sa totale indépendance et le plus strict respect du secret professionnel.



LE CABINET



LES ASSOCIES



Bruno CHABADEL Philippe EXPERT Geoffrey PITON Hervé CALLENS Margaux EXPERT



Bruno CHABADEL

b.chabadel@bcep.fr

Spécialiste en droit commercial, des affaires :

- MATIERE COMMERCIALE

Conseil et assistance à la préparation des contrats,
Intervention devant les juridictions commerciales, tribunaux de commerce et cour d'appel,
Assistance devant les chambres spécialisées, du juge commissaire, auprès des mandataires judiciaires et des chambres d'arbitrage,
Procédures collectives et entreprises en difficulté, PME, artisans,
Responsabilité des dirigeants ou entrepreneurs individuels,

- CREDITS ET BANQUES

Les instruments financiers, comptes courants, lettres de change, billets à ordre, Cession de bordereau Dailly,
Opérations entre professionnels commerçants, consommateurs et non professionnels, Cautionnements, garants à première demande.

Spécialiste en droit du crédit de la consommation :

L'expertise qui peut être apportée regroupe les problématiques nées des relations entre les établissements financiers et ses clients emprunteurs, souscripteurs d'assurances, entrepreneurs dirigeants et particuliers.

Cela concerne les opérations, prestations, ventes, passés entre les marchands vendeurs professionnels et les clients particuliers, dans certains cas les sociétés civiles immobilières qualifiées de particuliers consommateurs de biens et de services.

Peuvent être concernées toutes les opérations de crédits mobiliers, ou immobiliers, locations mobilières ou en crédit-bail, contrat d'assurance à titre principal ou comme accessoire à une opération principale vente - location avec un consommateur.

Autres activités dominantes :

Maître Bruno CHABADEL, dans le champ de ces pratiques du droit, a développé une compétence en matière de baux commerciaux, professionnels, fonds de commerce, mais également concernant les mesures relatives aux garanties et/ou d'exécution forcée, conservatoire (saisie-attribution, saisie-vente, etc...), des achats et ventes sur saisies immobilières.



Philippe EXPERT

ph.expert@bcep.fr

Spécialiste en droit pénal :

- Consultations en matière pénale,
- Rédaction et dépôt de plainte,
- Conseil et assistance en audition libre ou garde à vue,
- Défense pénale des prévenus devant le tribunal de police, le tribunal correctionnel, la chambre correctionnelle de la cour d'appel,
- Assistance et défense devant les juridictions de l'instruction (juge d'instruction et chambre de l'instruction), le juge des libertés et de la détention,
- Défense des accusés devant la cour d'assises,
- Recours devant la cour européenne des droits de l'homme,
- Demande d'aménagement de peine devant le juge d'application des peines,
- Représentation et assistance des victimes en qualité de parties civiles devant toutes les juridictions pénales,
- Recours des victimes d'infraction pénale devant les commissions d'indemnisation spécifiques.

Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine :

- Divorce et séparation,
- Autorité parentale, résidence des enfants, droit de visite et d'hébergement,
- Pensions et contributions alimentaires,
- Prestation compensatoire,
- Régimes matrimoniaux,
- Liquidation de communauté,
- Liquidation des intérêts pécuniaires ayant existés entre époux,
- Successions,
- Adoption,
- Filiation.

Autres activités dominantes :

Maître Philippe EXPERT a par ailleurs, au fil des nombreuses années de pratique de ces champs du droit, acquis et développé une compétence en matière de réparation du préjudice corporel (indemnisation des différents postes de préjudices, moraux, économiques, physiques et psychologiques), du droit de la responsabilité civile et de la responsabilité médicale.



Geoffrey PITON

g.piton@bcep.fr

Activités dominantes :

Droit immobilier, droit des contrats, droit des assurances

Assurances constructions, dommage ouvrage, décennale, tous risques chantier, responsabilité civile, garantie effondrement, activités non déclarées, déchéance de garantie, règle proportionnelle, assurances de choses, incendie, catastrophes naturelles.

Droit de la construction

Garanties légales des constructeurs (décennale, biennale, de parfait achèvement), responsabilité du droit commun, réception (tacite, expresse, judiciaire), désordre (esthétiques, de nature décennale, structurels, parasismiques, défaut d'implantation), dommages (matériel, immatériels), indemnisation, expertise (amiable, judiciaire).

Droit de la copropriété

Copropriétés verticales et horizontales, contestation et application de décisions d'assemblées générales, droits et obligations du syndic, des différents organes de la copropriété, et des copropriétaires, recouvrement des charges de copropriété, conflits de voisinage.

Responsabilité civile

Action en garantie des vices cachés, action en garantie pour non-conformité, responsabilité des professionnels (syndics, agents immobiliers, constructeurs, architectes, bureaux d'études, entreprises, diagnostics immobiliers, notaires, responsabilité des particuliers.

Droit pénal

Rédaction et dépôt de plainte, conseil et assistance en garde à vue, défense des prévenus devant le tribunal de police, le tribunal correctionnel, la chambre correctionnelle, assistance et défense devant le juge d'instruction et la chambre de l'instruction), le juge des libertés et de la détention, défense des accusés devant la cour d'assises, demande d'aménagement de peine devant le juge d'application des peines, représentation et assistance des victimes devant les juridictions pénales et les commissions d'indemnisation spécifiques.

Maître Geoffrey PITON a développé des compétences particulières en droit civil et plus spécifiquement en droit immobilier, des assurances, de la construction, de la copropriété, des contrats et de la responsabilité.

L'autre partie de son activité est consacrée à la matière pénale en complémentarité avec Maître Philippe EXPERT.



Hervé CALLENS

h.callens@bcep.fr

Docteur en droit public

Intervenant dans le Magistère droit public appliqué de l'Université de Montpellier

Activités dominantes :

Fonction publique :

Discipline, rémunération, maladie, harcèlement, carrière, recrutement, mobilité ; pour tout agent public ou tout employeur public en conseil ou en phase contentieuse et pré-contentieuse.

Urbanisme :

Autorisation d'urbanisme, certificat d'urbanisme, infractions aux règles d'urbanisme, élaboration et modification des documents d'urbanisme, préemption, fiscalité de l'urbanisme.

Domaine public :

Domages de travaux ou d'ouvrage publics, préemption, expropriation, acquisition, cession et utilisation du domaine.

Marchés publics :

Procédure d'attribution, responsabilité décennale et contractuelle.

Police administrative

Responsabilité administrative pour faute et sans faute.

Services publics

Maître CALLENS intervient dans la plupart des domaines du droit public, en demande ou en défense, en conseil, contentieux ou pré-contentieux.

Il intervient également en complémentarité avec les autres associés du cabinet pour des dossiers nécessitant une analyse de droit public.



Margaux EXPERT

m.expert@bcep.fr

Activités dominantes :

Droit pénal

- Consultations en matière pénale,
- Rédaction et dépôt de plainte,
- Conseil et assistance en audition libre ou garde à vue,
- Défense pénale devant le tribunal de police, le tribunal correctionnel, la chambre correctionnelle de la cour d'appel, la Cour d'assise,
- Assistance et défense devant les juridictions de l'instruction (juge d'instruction et chambre de l'instruction), le juge des libertés et de la détention,
- Demande d'aménagement de peine devant le juge d'application des peines,
- Droit pénal général, droit pénal des affaires, droit pénal du travail et droit pénal international,
- Représentation et assistance des victimes en qualité de parties civiles devant toutes les instances, juridictions pénales, tribunaux et cours,
- Recours des victimes d'infraction pénale devant les commissions d'indemnisation spécifiques.

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

- Divorce (par acte d'avocat ou judiciaire) et séparation,
- Autorité parentale, résidence des enfants, droit de visite et d'hébergement,
- Pensions et contributions alimentaires,
- Liquidation de communauté,
- Successions,
- Adoption,
- Filiation : reconnaissance et contestation de paternité,
- Changement d'état civil : nom, prénom, sexe.

Droit du dommage corporel

- Accidents de la circulation,
- Accidents médicaux,
- Fautes médicales et responsabilité des établissements de santé,
- Agressions,
- Assistance à expertise,
- Recherche d'indemnisation amiable ou judiciaire pour les victimes.

Autres activités pratiquées :

Droit du travail,
Droit de la sécurité sociale,
Droit des personnes hospitalisée sous contrainte (hospitalisations sans consentement).

Les collaboratrices



Valérie-Anne DEGUILLAUME

Titulaire du diplôme d'aptitude professionnelle aux fonctions d'avoué près la Cour d'appel depuis 2010.

Diplômé d'un DEA « droit privé fondamental » et d'un Master II droit et pratique du procès en appel.

Spécialiste en procédure d'appel.



Estelle MARQUES-FREIRE

Titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat depuis 2020.

Diplômé d'un Master II Contrats publics - Partenariats.

Titulaire d'un diplôme universitaire de criminologie et d'un magistère de droit public appliqué.

Interventions de notre Cabinet

CHAMPS D'INTERVENTION MATERIELS

<u>Spécialités</u>	<u>Activités dominantes</u>	
Droit commercial et des affaires	Droit immobilier	Dommages corporels
Droit du crédit et de la consommation	Droit de la construction	Droit rural
Droit pénal	Droit des baux	Droit de la sécurité sociale
Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	Droit de la copropriété	Droit des sociétés
Procédure d'appel	Droit des assurances	Garanties, sûretés, exécution
	Droit public	Droit des associations
	Droit des contrats	Droit de la presse
	Droit du travail	

CHAMPS D'INTERVENTION GEOGRAPHIQUES

Le cabinet intervient sur l'ensemble du territoire national grâce à la dématérialisation des procédures, par l'intermédiaire du Réseau Privé Virtuel des Avocats (RPVA pour les procédures civiles) et de Télérecours (pour les procédures administratives).

Au regard de son implantation géographique, le cabinet intervient plus généralement dans le ressort des juridictions du ressort. Ainsi, la SCP intervient principalement, en matière judiciaire, dans le ressort de la Cour d'appel de Nîmes (à savoir les Tribunaux Judiciaires de Nîmes, Alès, Avignon, Carpentras, Mende et Privas) mais également dans celui de la Cour d'appel de Montpellier et d'Aix.

En matière administrative, le cabinet intervient principalement dans le ressort des Tribunaux administratifs de Nîmes, Montpellier et Marseille ainsi que devant la Cour administrative d'appel de Marseille et la future Cour administrative d'appel de Toulouse.

LES MOYENS

Le cabinet comprend 7 avocats dont 5 associés ainsi que 3 secrétaires et d'une comptable.

La SCP dispose d'une documentation « papier » importante ainsi que d'un accès aux principaux éditeurs juridiques en version numérique pour une approche exhaustive et toujours actualisé du droit. Les dossiers sont traités sous couvert d'un logiciel de gestion efficace et comprenant toutes garanties de sécurité. Le matériel informatique, comprenant des ordinateurs fixes et tablettes portables, a été récemment et intégralement renouvelé.

Compte tenu de l'importance de certains dossiers, le cabinet bénéficie d'un contrat d'assurance responsabilité civile complémentaire à celui du barreau, auprès de la Société de Courtage des Barreaux qui assure une couverture complémentaire de 2,5 millions d'euros (total de couverture : 5 millions d'euros).

Notre expérience auprès des collectivités publiques

Le cabinet a une double compétence : conseil / assistance et contentieux. Nous accompagnons les collectivités et établissements dans les procédures juridictionnelles, expertises, procédures administratives ou pré-contentieuses et également projets.

Il est fréquemment sollicité par différentes administrations :

- communes de moins de 3500 habitants,
- communes de plus de 3500 habitants,
- communes de plus de 50 000 habitants,
- départements,
- établissements publics administratifs et établissements publics de coopération intercommunale

Maître Hervé CALLENS est l'interlocuteur privilégié des administrations concernant les questions de droit administratif pur telles que :

- responsabilité administrative,
- urbanisme,
- commande publique,
- domaine, travaux et ouvrages publics,
- droit du service public et de la police administrative,
- fonction publique.

Les autres membres du cabinet sont également amenés à intervenir dans les intérêts des administrations ou de leurs membres à l'occasion de la diversité des procédures :

- Maître CHABADEL pour la gestion du domaine privé des communes (baux, chemins ruraux...);
- Maître Philippe EXPERT, Maître Geoffrey PITON et Maître Margaux EXPERT pour les questions de droit pénal impactant les administrations ou leurs membres :
- de soupçon de manquement au devoir de probité (abus de biens sociaux, de confiance, favoritisme, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, détournement de biens publics, etc...),
- d'atteinte à l'honneur (diffamation, injure, etc...),
- d'atteinte à la confiance (faux et usage de faux),
- d'atteinte involontaire à la vie et à l'intégrité physique ou atteinte à la sécurité d'autrui,
- d'atteinte à l'environnement ou à l'urbanisme.

Contacter notre Cabinet

Les trois secrétaires vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Les coordonnées complètes du cabinet sont les suivantes :

11 avenue Feuchères

BP 181

30012 Nîmes cedex 4

Tél : 04 66 29 04 83

Fax : 04 66 29 04 32

Mail : contact@bcep.fr

Site Internet : <http://www.bcep-avocats-nimes.fr>

Plan d'accès :



Pour venir :

- 3 parkings se trouvent à proximité immédiate ;
- la gare est à 100 mètres du cabinet ;
- transports en commun : plusieurs arrêts de bus et Tram bus sont à proximité.

L'implantation du cabinet permet un accès immédiat et à pieds aux juridictions suivantes : Tribunal administratif, Tribunal judiciaire, Cour d'appel, Tribunal de commerce et Conseil de prud'hommes.

Vous pouvez nous suivre sur Facebook, LinkedIn et Twitter.